Dossier de Presse

Septembre 2026

PRIX DÉPARTEMENTAL DE LA CONSTRUCTION BOIS Isère

26ème édition

Le Vice-président en charge de la ruralité, de l'agriculture et de la forêt, **Cyrille Madinier**,
la Présidente du CAUE, **Christelle Grangeot,**
et le Président de la filière bois FIBOIS Isère, **Christophe Jenft,**
ont remis les Prix de la construction bois de l'Isère
le jeudi 17 septembre 2026 au Musée dauphinois à Grenoble.

Un peu d'histoire...

Initié par le Département de l'Isère, en partenariat avec l'interprofession de la filière bois FIBOIS Isère et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Isère, **le Prix départemental de la Construction Bois fait depuis 26 ans la promotion de la construction bois en Isère**.

Précurseur de ce type de concours à un échelon départemental, ce Prix a contribué à **la multiplication des constructions bois de qualité, à la professionnalisation des acteurs de de la filière bois locale**, à la **diversification**, et à la **structuration de la filière bois iséroise**.

Aujourd'hui coordonné avec les Prix régional et national de la Construction Bois, il permet aux réalisations iséroises de bénéficier d'une mise en lumière au sein d'une plateforme nationale, www.prixnational-boisconstruction.org, véritable vitrine de la construction bois.

Les maîtres d'ouvrage publics incluent de plus en plus dans leurs marchés publics les critères techniques de la certification **Bois des Alpes** ou de l'appellation **AOC Bois de Chartreuse**. La maîtrise d'œuvre privée leur fait également confiance dans leurs projets de construction. Ainsi, les porteurs de projet disposent de produits bois performants issus d'entreprises et de forêts du Massif Alpin, qui apportent des garanties techniques sur la qualité des bois d'œuvre et leur mise en œuvre.

Pou rappel, le rôle de la filière bois est incontournable pour **préparer la forêt de demain**. La récolte de bois, destinée à la construction, participe au renouvellement des forêts. En récoltant des arbres arrivés à maturité, les forestiers permettent à des arbres plus jeunes de poursuivre leur développement. Pour faire face aux changements climatiques, des plantations de nouvelles essences d'arbres et des travaux de mise en valeur des jeunes semis en forêt se multiplient pour préparer la forêt de demain.

37 candidats en 2026

Répartis dans toute l'Isère, les 37 projets qui ont candidaté au Prix départemental de la construction bois ont été classés dans les 5 catégories suivantes :

AMENAGEMENTS (intérieurs ou extérieurs)

- Halle couverte à Villette-d'Anthon
- Aménagements du Lac du Buclet à Bourg-d'Oisans
- Aménagement des espaces d'accueil d'Oisans Tourisme et du Parc des Ecrins à Bourg-d'Oisans
- Aménagement de bureau Klasmann-Deilmann à Ruy-Montceau
- Aménagement d'appartement Filigrane à Gières
- Aménagement du chalet des éterlous aux Deux Alpes
- Cabane de l'intime à Saint-Martin-d'Uriage (œuvre scénographique)
- Cour de l'école des Tilleuls à Saint-Quentin-Fallavier

PROJETS DES COMMUNES DE MOINS DE 2 000 HABITANTS

- Cantine scolaire à Anthon
- Extension de la bibliothèque Le Préau à Bouvesse-Quirieux
- Ecole Anne Sylvestre à Saint-Just-de-Claix
- Maison du Parc de Chartreuse et office du tourisme à Saint-Pierre-de-Chartreuse
- Mairie de L'Alpe-du-Grand-Serre à La Morte
- Groupe scolaire Célestin Adolphe Pégoud à Montferrat
- Extension et restructuration de crèche à Veurey-Voroize

EQUIPEMENTS PUBLICS : éducation, culture, sport et santé

- Reconstruction de la mairie et annexes à Brézins
- Restaurant scolaire en bois communal à Saint-Siméon-de-Bressieux
- Maison de l'Oisans et du Parc des Ecrins à Bourg-d'Oisans

- Ecole maternelle de Cèdre à Coublevie
- Ecole du Manival à Saint-Nazaire-les-Eymes
- Ecole maternelle des Sittelles à Champ-sur-Drac
- Collège François Truffaut à L'Isle-d'Abeau
- Restructuration du pôle enfance socio culturel à La Buisse

- Déchèterie Jacquard à Grenoble
- Pôle Enfance des Trembles à Grenoble

BÂTIMENTS TERTIAIRES ET MAÎTRISE D'OUVRAGE PRIVEE

- Extension bioclimatique centre AVT à Saint-Maurice-en-Trièves
- Résidence universitaire Joséphine Baker à Saint-Martin-d'Hères
- Bâtiment agricole et d'accueil de l'association Tero Loko à Notre-Dame-de-l'Osier
- Usine Eur'Ohm à Tullins

LOGEMENTS

- Maison neuve en densification parcellaire au Versoud
- Auto-construction bois paille à Revel
- Cabine des Bains à Villard-de-Lans
- Là-haut à Crolles
- Le Dahut à Brié-et-Angonnes
- Open Sky à Grenoble
- Renaissance vernaculaire à Saint-Martin-d'Uriage
- La Jarjatte au Touvet

Le jury a évalué les projets candidats selon 4 critères :

- la place du bois dans le projet et l'innovation,
- le soutien à l'économie locale,
- la qualité architecturale et paysagère,
- la qualité environnementale et d'usage.

Les membres du jury sont :

Cyrille MADINIER, Vice-président en charge de la ruralité, de l'agriculture et de la forêt, Département de l'Isère.

Christelle GRANGEOT, Conseillère départementale, Département de l'Isère. Présidente du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Isère (CAUE).

Jacques HENRY, Directeur du Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de l'Isère (CAUE).

Cédric DULIEU, Charpentier, chargé de mission transition socio-écologique, Fédération compagnonnique de Grenoble.

Philippe IGNACYK, Charpentier, représentant de l'Association ouvrière des Compagnons du Devoir.

Julien CHEZEL, Professeur en BTS Systèmes de Construction Bois Habitat, Lycée Roger DESCHAUX.

Noémie GUIMBARD, Architecte, membre du Conseil d'administration de la Maison de l'architecture de l'Isère.

Adrianna DIACONNU, Enseignante chercheuse en urbanisme au sein du Master MOBAT de l'UGA

Marie DASTARAC, Architecte des Bâtiments de France, cheffe de service de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Isère (UDAP).

Le 17 septembre 2026, le Vice-président en charge de la ruralité, de l'agriculture et de la forêt, Cyrille Madinier, la Présidente du CAUE Isère, Christelle Grangeot, et le Président de la filière bois FIBOIS Isère, Christophe Jenft, ont remis les Prix de la construction bois Isère, qui récompensent les constructions bois et leur équipe projet (maîtrise d'ouvrage, architecte, maître d'œuvre, bureau d'étude bois, menuisier, charpentier et scieur).

Et les gagnants 2026 sont...

5 projets primés :

- **Halle couverte à Villette-d'Anthon** dans la catégorie « Aménagements »
- **Ecole Anne Sylvestre à Saint-Just-de-Claix** dans la catégorie « Projets portés par des communes de moins de 2 000 habitants »
- **Ecole du Manival à Saint-Nazaire-les-Eymes** dans la catégorie « Equipements publics »
- **Bâtiment agricole et d'accueil de l'association Tero Loko à Notre-Dame-de-l'Osier** dans la catégorie « Bâtiments tertiaires et/ou maîtrise d'ouvrage privée »
- **Auto-construction bois paille à Revel** dans la catégorie « Logements »

2 projets avec mentions :

- **Usine Eur'Ohm à Tullins**, mention « Industrie exemplaire »
- **Restaurant scolaire en bois communal à Saint-Siméon-de-Bressieux**, mention « Ressource locale »

« Ce Prix récompense les constructions bois année après année, il célèbre aujourd'hui plus d'un quart de siècle d'engagement commun de nos trois organisations. Pour chaque construction bois lauréate, le Prix met en lumière non seulement la qualité du bâti mais aussi l'ensemble de l'équipe projet et les métiers qui valorisent ce matériau performant, renouvelable et aux qualités constructives reconnues. Le bois, lorsqu'on le choisit local, favorise les circuits courts et le développement des territoires isérois.

Les forêts de l'Isère sont au cœur de ces filières. Nous sommes attentifs à leur préservation, afin qu'elles continuent à jouer leur rôle dans nos territoires : production de bois, refuge pour la biodiversité, espaces de loisirs, source de fraîcheur.... C'est pourquoi le Département a lancé le dispositif « Un arbre, un habitant en Isère » qui soutient la plantation et la régénération naturelle afin de favoriser l'adaptation des forêts au changement climatique.

Je félicite les lauréats 2026 qui mettent à l'honneur le bois et la forêt. Bravo à toutes et à tous pour votre contribution à l'excellence et à la vitalité de la construction bois en Isère ! »

Jean-Pierre Barbier, Président du Département de l'Isère

« La construction bois affiche un vrai dynamisme et sort son épingle du jeu dans un contexte économique peu lisible actuellement. La RE2020 (la réglementation énergétique et environnementale pour la construction neuve) est l'un des leviers de ce succès. Le bois fait aujourd'hui la preuve de sa maturité dans toutes les typologies de projets, de la maison individuelle au grand équipement public, résultat de plusieurs décennies de structuration de la filière et de montée en compétence des acteurs de la construction. Ce 26ème Prix départemental est ainsi à nouveau une belle vitrine de la vitalité de la construction bois en Isère.

La filière bois ne manque pas de défis pour l'avenir. L'un des premiers défis est l'adaptation à la ressource forestière dans un contexte de changement climatique (valorisation des feuillus, utilisation des bois scolytés d'épicéas…). Le second challenge vise à accroitre la place du bois dans les projets de rénovation et de réhabilitation. Certains projets lauréats au Prix départemental cette année 2026 constituent de belles illustrations de solutions à mettre en œuvre sur ces enjeux. »

Christophe Jenft, Président de l'interprofession FIBOIS Isère

« Dans un monde en quête de durabilité et de solutions écologiques, la filière bois et la construction en bois s'imposent comme des réponses incontournables aux défis environnementaux contemporains.

En effet, ces secteurs ne se contentent pas de répondre aux besoins de logements et d'infrastructures, ils jouent également un rôle crucial dans la réduction de notre empreinte carbone et la promotion d'un développement plus respectueux de notre planète. Valoriser la filière bois et la construction en bois est une démarche essentielle pour construire un avenir durable. C'est un choix qui allie respect de l'environnement, innovation technologique et dynamisme économique, en valorisant les savoir-faire locaux de la filière.

Faire le choix du bois, c'est donc un choix profondément moderne et anticipateur de futurs modes de construire. Le Prix départemental de la construction bois auquel le CAUE est associé depuis de nombreuses années est l'occasion de mettre en valeur chaque année les constructions bois exemplaires de notre département. »

Christelle Grangeot, Présidente du CAUE

Un partenariat fort

Le Département de l'Isère : un soutien à tous les maillons de la filière locale

Le Département se mobilise aux côtés des acteurs de la filière forêt-bois, facteur de dynamisme local avec 8 500 emplois, 3 000 entreprises. Avec un budget de 1,1 million € voté en 2026, il soutient les programmes d'actions des organismes de la filière en faveur de la mobilisation du bois, d'une gestion durable des forêts, de démarches de qualité, de la promotion de la construction bois et des métiers de la filière. Il accompagne les entreprises en amont de la filière et soutient les travaux sylvicoles. Pour préparer l'avenir et accompagner les forêts iséroises impactées par le changement climatique, le Département soutient les plantations des communes et des propriétaires privés dans leurs forêts avec son dispositif « Un arbre, un habitant en Isère ».
Le Département fait preuve d'exemplarité dans son patrimoine bâti. Plus de trente bâtiments départementaux valorisent le bois, en privilégiant le plus possible l'origine locale.

FIBOIS Isère, acteur clé de la filière et du dynamisme de la construction bois locale

FIBOIS Isère, association loi 1901 créée en 1988, regroupe l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois, des propriétaires forestiers aux architectes, en passant par les gestionnaires forestiers, bûcherons, scieurs, charpentiers, menuisiers, négoces, etc., mais aussi des organismes consulaires, syndicaux et associatifs partenaires. L'interprofession porte la stratégie de la filière iséroise, accompagne les entreprises et les acteurs au quotidien, contribue à la valorisation des bois issus des massifs locaux et promeut les savoir-faire de la filière. C'est un partenaire historique et incontournable du Département sur le terrain.

Le CAUE de l'Isère : Le bois, un levier pour le développement durable des territoires

Issus de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, les Conseils d'Architectures, d'Urbanisme et de l'Environnement sont des associations de droit privé qui assurent des missions d'intérêt général pour la promotion et le développement de la qualité architecturale, urbaine et environnementale.
De la plus petite à la grande échelle, l'objectif du CAUE est la promotion et l'amélioration de la qualité du cadre de vie, dans le respect des principes du développement durable. Le CAUE, en partenariat avec Fibois, assure la promotion de la construction bois, matériau biosourcé et durable qui répond aux enjeux environnementaux actuels.
Les avancées technologiques dans le domaine de la construction en bois ouvrent des perspectives nouvelles et passionnantes. Les constructions en bois de grande hauteur, les bâtiments modulaires et les solutions hybrides qui combinent bois et autres matériaux offrent des possibilités infinies. Ces innovations permettent de répondre aux exigences modernes en termes de sécurité, de confort et de performance énergétique, tout en conservant les qualités esthétiques et environnementales du bois.

Catégorie « Aménagement »

Cette année, 8 projets ont candidaté dans cette catégorie créée en 2022. Les halles de village sont incluses dans cette catégorie. Par leurs approches différentes, la variété des usages du bois qu'ils proposent, ces projets affirment l'intérêt des maîtres d'ouvrage isérois pour le matériau bois dans l'aménagement intérieur des bâtiments ou en extérieur dans l'espace public ou naturel.

Le lauréat est la Halle couverte à Villette-d'Anthon. Soucieuse de créer un équipement durable au service de la vie locale, la commune de Villette-d'Anthon a opté pour une architecture traditionnelle, afin de s'intégrer harmonieusement à son environnement. Dans cet esprit, l'architecte Philippe Leplaideur et son équipe ont conçu cette halle en privilégiant des matériaux bruts et nobles. La charpente, en chêne massif français, repose sur des pierres de taille, tandis que la couverture est en zinc à joint debout. Conçue sans poteaux centraux pour faciliter les circulations, la structure est en outre protégée par de larges débords. Le projet s'incrit dans l'objectif de maîtriser les impacts du bâtiment et de créer un lieu qui amène un confort d'utilisation à ses usagers. Cet équipement bien conçu a su séduire le jury.

Il a été réalisé par l'équipe suivante :

- Maître d'ouvrage : Commune de Villette-d'Anthon
- Architecte : Philippe Leplaideur (38)
- BET Structure Bois : Arbo Concept (38)
- Charpentier : Favrat Construction
- Scieries : Bellaton, SIBS et Ollier Bois



Halle couverte de Villette-d'Anthon - ©Philippe Leplaideur Architecte

Surface au sol : 360 m2
Volume de bois mis en œuvre : 55 m3

Il s'agit d'une halle couverte, totalement ouverte sur tous ses côtés, sans éléments porteurs centraux. La commune souhaitait une architecture mêlant traditionnel et contemporain pour s'intégrer au mieux à l'environnement. Le choix s'est porté sur une charpente traditionnelle, en chêne massif, sans lamellé-collé, mettant en valeur le travail du bois, les assemblages de charpente, les systèmes de report et transfert de charges… Les appuis des poteaux sont constitués de dés en pierre bouchardée. L'ensemble est couvert en zinc, avec une pose à joints debout.

Catégorie « Communes de moins de 2 000 habitants »

7 projets étaient présentés dans cette catégorie. Ils reflètent l'attachement des communes à valoriser les matériaux biosourcés locaux.

Le lauréat est l'Ecole Anne Sylvestre, à Saint-Just-de-Claix. Le jury a souhaité distinguer cette école construite à proximité du cœur du village et qui accueille une soixantaine d'enfants. Le bâtiment s'inscrit dans une démarche environnementale à la fois durable et maîtrisée, tout en respectant les contraintes budgétaires. Apoïdéa Architecture a conçu l'école comme une enceinte protectrice composée de quatre volumes organisés autour de la cour, s'intégrant harmonieusement aux bâtiments environnants. La structure, mêlant murs en béton, ossature et charpente en bois, utilise quasi exclusivement du bois issu de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les bardages extérieurs, quant à eux, ont été pensés pour garantir un vieillissement naturel et durable.

Il a été réalisé par l'équipe suivante :

- Maître d'ouvrage : Commune Saint-Just-de-Claix
- Architecte : Apoïdéa Architecture (38)
- BET structure bois : Bois Conseil (38)
- Menuisier : Menuiserie Proponnet (38)
- Charpentier : Royans Charpente
- Scieur : Scierie Blanc



Ecole Anne Sylvestre - ©Guily Ollessia Apoidea Architecture

Surface de plancher : 569 m²
Volume de bois mis en œuvre : 282 m³
Ratio de bois par mètre carré de plancher : 496 dm3/m2

Le bâtiment repose sur un système constructif mixte associant bois et béton. Dans un objectif de maîtrise des coûts, le maître d'ouvrage a décidé de retenir la solution de chauffage par pompe à chaleur air/ eau, et de mettre en œuvre un plancher chauffant dans les salles de classe, la bibliothèque et la salle de repos.

Catégorie « Equipements publics »

10 projets étaient présentés dans cette catégorie, dont de nombreux bâtiments scolaires. Qu'ils concernent des réhabilitations, des extensions ou des créations nouvelles, ces bâtiments mobilisent des savoir-faire différents, mais le matériau bois est toujours utilisé à bon escient.

Le lauréat est l'Ecole du Manival à Saint-Nazaire-les-Eymes. Le jury a été particulièrement sensible à cette rénovation énergétique complète de l'école du Manival réalisée par la commune. Son maître d'œuvre GTB architectes a mené une transformation mesurée de l'existant en conservant les éléments déjà performants et en améliorant durablement le reste. Ainsi, les bâtiments existants, constitués de volumes simples accolés, et couverts de toitures à deux pans, ont reçu une isolation par l'extérieur et une réfection thermique des couvertures. Le bois a été choisi pour les extensions comme solution constructive légère et adaptable. Les 156 m3 de bois employés dans ce projet sont surtout issus des forêts d'Auvergne Rhône-Alpes.

Ce projet a été réalisé par l'équipe suivante :

- Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Nazaire-les-Eymes
- Maîtrise d'œuvre : GTB Architectes (38)
- Maître BET Structure Bois : Soraetec (38)
- Charpentier : Charpente contemporaine (38)
- Menuisiers : Méandre Oggi (38)
- Fournisseurs bois : Piveteau Bois
- Scieurs : Scierie Barthélemy frères (38)



Ecole du Manival - ©Jérome Guillou

Surface de plancher : 1 473 m2
Volume de bois mis en œuvre : 156 m3
Ratio de bois par mètre carré de plancher : 106 dm3/m2

La réhabilitation de l'école s'appuie sur une transformation mesurée du bâtiment existant.
Le projet privilégie la justesse de l'intervention : conserver ce qui fonctionne, intervenir là où cela améliore durablement l'usage et le confort. Les nouvelles interventions en bois, lisibles et sobres, accompagnent la requalification énergétique de l'enveloppe et la clarification des espaces. L'ensemble vise un bâtiment plus confortable, durable et adapté aux usages contemporains tout en valorisant les qualités du site et de l'existant.

Catégorie « Tertiaire et/ou maître d'ouvrage privé »

4 projets ont été présentés dans cette catégorie. La diversité de bâtiments de cette catégorie a nécessité une grande réflexion de la part du jury car chacun a su mettre le bois en valeur à sa façon. Le choix a été difficile.

Le lauréat est Tero Loko à Notre-Dame-de-l'Osier. Cette construction a particulièrement séduit le jury. Tero Loko œuvre pour la réinsertion sociale par le travail agricole de personnes réfugiées. Pour conforter son activité, l'association a construit un bâtiment fonctionnel pour le maraîchage et la boulangerie, lieu d'accueil et de convivialité pour ses usagers. Situé à proximité d'un édifice religieux historique, le bâtiment a fait l'objet d'une intégration paysagère particulièrement soignée. L'architecte Atelier de la Place a dessiné ce projet en alliant ses fonctionnalités aux exigences énergétiques dans une architecture bioclimatique. Le four à pain, au centre du bâtiment, assure le confort thermique d'hiver ; l'isolation des combles libère un espace de stockage et de séchage à ventilation naturelle améliorant le confort d'été. La structure est construite en bois du Vercors et les bardages en mélèze des Hautes-Alpes.

Ce projet a été réalisé par l'équipe suivante :

- Maîtrise d'ouvrage : Tero Loko
- Maîtrise d'œuvre : Atelier de la Place (38)
- BE structure bois : Soraetec (38)
- Charpentier : John Sauvajon (38)
- Menuisier : Menuiserie Rousset père et fils (38)



Tero Loko – © Atelier de la Place

Surface de plancher : 232 m2
Volume de bois mis en œuvre : 56 m3
Ratio de bois par mètre carré de plancher : 240 dm3/m2

L'ensemble de la structure est en bois (charpente, planchers et murs ossature bois). Le toit à deux pans est recouvert au sud de panneaux solaires. Le plancher haut est isolé, libérant une charpente apparente dont la toiture ventilée, inspirée des séchoirs à noix, améliore le confort d'été. Un pignon sur rue bénéficie d'un grand volet coulissant à clins de bois, permettant de faire varier le degré d'ouverture (au soleil et au public). Le mobilier issu du réemploi est réalisé par les usagers du bâtiment.

Catégorie « Logements »

8 projets concouraient dans cette catégorie. Les maîtres d'œuvre privés ont démontré leur attachement à la construction bois et les possibilités qu'offre le bois dans le neuf ou la rénovation.

Le lauréat est la maison en auto-construction bois paille à Revel. Le jury a souhaité saluer la construction de cette maison individuelle bioclimatique de 90 m² située en moyenne montagne, presque entièrement auto-construite par son propriétaire, sans engin de levage. Conçue par l'architecte Gasnier–Eco, elle met en œuvre une structure en ossature bois. Le propriétaire a bénéficié de l'accompagnement du formateur pro-paille de l'entreprise Arbre etc. pour l'isolation paille. Un mur intérieur en briques de terre crue compressée, fabriquées par un atelier solidaire de réinsertion en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, renforce son inertie. Certaines portes proviennent de planches réemployées de l'ancienne grange du site, tandis que le bois de structure vient principalement d'Auvergne-Rhône-Alpes et le bardage en mélèze des Hautes-Alpes.

Il a été réalisé par l'équipe suivante :

- Maître d'ouvrage : Particulier
- Maître d'œuvre : Gasnier-Eco (38)
- Fournisseur du bois : Machot bois (38)
- Scieur : Scierie Barthélémy (38)
- Formateur pro paille : Arbres etc.



Auto-construction bois-paille - © M. Dadhemar

Surface de plancher : 91 m2
Volume de bois mis en œuvre : 27 m3
Ratio de bois par mètre carré de plancher : 299 dm3/m2

Cette maison bioclimatique dispose de grandes baies vitrées au sud pouvant être ombragées l'été par une casquette. Un poêle à bois et un panneau solaire thermique couvrent les besoins énergétiques. La structure en ossature bois de provenance Auvergne-Rhône-Alpes est isolée en paille, des briques provenant d'un atelier de réinsertion assurent l'inertie thermique. Le bardage mélèze provient des Hautes-Alpes.

Mentions

En plus des Prix, le jury a tenu à distinguer 2 projets supplémentaires.

Il a souhaité décerner une mention « Industrie exemplaire » à l'Usine Eur'Ohm à Tullins.

A travers cette mention, le jury a tenu à mettre en lumière le défi technique de construire en bois malgré des contraintes géotechniques et de sécurité incendie, en limitant l'artificialisation des sols et en optimisant la performance énergétique. Défis relevés par l'agence d'architecture Atelier 17c, qui a imaginé une usine sur deux niveaux, où le bois trouve sa place en murs CLT (lamellé-croisé) et en charpente lamellé-collé. Un chauffage à granulés de bois et des panneaux solaires photovoltaïques complètent la démarche énergétique. L'eau de pluie est récupérée pour alimenter le process industriel. À l'extérieur, les surfaces imperméabilisées sont limitées et les clôtures grillagées sont remplacées par des haies.

Ce projet a été réalisé par l'équipe suivante :

- Maîtrise d'ouvrage : Eur'Ohm
- Maîtrise d'œuvre : Atelier 17c (38)
- BE structure bois : H.V. Conseil (38)
- Charpentier : SDCC (38)
- Scieur : BDD (38)



Usine Eur'Ohm, ©Atelier 17c

Surface de plancher : 4 264 m2
Volume de bois mis en œuvre : 710 m3
Ratio de bois par mètre carré de plancher : 167 dm3/m2
Bilan carbone : 1424 TeqCO2/an (la production en France plutôt qu'en Chine économise à terme >1000 TeqCO2/an)

Troisième projet en bois en 10 ans pour Eur'Ohm ! Plus besoin de convaincre cet industriel et l'ensemble des employés de production, ils ne reviendront plus en arrière : le bois a changé le quotidien des salariés. Pourtant les défis étaient grands et le bois démontre qu'il répond efficacement aux contraintes géotechniques et de sécurité incendie. Il a permis un temps de chantier réduit en site occupé, la préfabrication de l'ensemble, une mise en œuvre facilitée du process industriel, le confort thermique y compris en été, et la réduction du bilan carbone !

Le jury a également décerné la mention « Ressource locale » au restaurant scolaire en bois communal à Saint-Siméon-de-Bressieux.

A travers cette mention, le jury a souhaité mettre en valeur cette construction qui utilise les douglas issus de la forêt communale. L'atelier d'architecture Normandon & Jardin s'est mobilisé avec l'ensemble des acteurs du projet, l'ONF, la scierie, le bureau d'études bois, le charpentier et le menuisier. Dans un principe de circuit court, le bois a été transformé par des entreprises locales. La conception des structures bois valorise le bois massif communal et des bois locaux (Bois de Chartreuse et Bois des Alpes pour le lamellé-collé).

Il a été réalisé par l'équipe suivante :

- Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Siméon-de-Bressieux
- Architecte : Atelier d'architecture Normandon & Jardin (38)
 BET Structure Bois : Sylva conseil
- Charpentier : Sarl ECZ (38)
- Menuisier : Menuiserie Proponnet (38)
- Scieurs : Scierie Forest (38), Scierie de Chartreuse (38)



Restaurant scolaire à Saint-Siméon-de-Bressieux, ©Atelier d'architecture Normandon & Jardin

Surface de plancher : 498 m2
Volume de bois mis en œuvre : 165 m3
Ratio de bois par mètre carré de plancher : 332 dm3/m2

Le restaurant a été conçu en trois volumes dans les proportions des bâtis voisins, un cheminement couvert le relie à l'école. La forme du bâtiment découle de son fonctionnement, selon un principe de marche en avant, en priorisant le confort des utilisateurs. Les façades sont composées de façon simple et élégante, dans les proportions des bâtis existants. Les menuiseries extérieures sont en bois/aluminium. Les portes et les plafonds acoustiques sont en bois. Le chauffage est assuré par une chaufferie communale à bois déchiqueté. Le bâtiment a été conçu en coût global avec des coûts d'exploitation et d'entretiens réduits.

Contacts presse :

Thomas Desmoulins
FIBOIS Isère, Interprofession forêt-bois
07 87 15 28 62
t.desmoulins@fibois38.org

Claire Martin
Département de l'Isère
06 86 69 98 01
claire.martin@isere.fr